

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU VAR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
DE LA PROVENCE VERTE

**Séance du 10 juillet 2023**

Nombre de délégués des Communes en exercice : 29

Nombre de membres présents ou représentés : 25

**Délibération n° BC-2023-092**

**Objet de la délibération : CONSERVATOIRE INTERCOMMUNAL DE LA PROVENCE VERTE - ADHESION A L'ASSOCIATION CONSERVATOIRES DE FRANCE ANNEE 2023**

L'an deux mil vingt-trois, le dix juillet, à 14h00, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte, régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, en session , à Salle Polyvalente à Brignoles (près de la piscine), sous la présidence de Monsieur Didier BREMOND, Président, sur la convocation qui leur a été adressée le 3 juillet 2023.

**Présents** : BREMOND Didier, FABRE Gérard, FELIX Jean-Claude, DEBRAY Romain, CONSTANS Jean-Michel, GIULIANO Jérémie, PERO Franck, LOUDES Serge, AUDIBERT Eric, PAUL Jacques, BONNET Jean-Luc, BRINGANT Gilbert, CLERCX David, GUEIT Laurent, PAILLARD Carine, PORZIO Claude, RAVANELLO Alain, RULLAN Nicole, LASSOUTANIE Chantal, DELZERS Catherine, SIMONETTI Pascal.

**Absents ayant donné procuration :**

VERAN Jean-Pierre donne procuration à BREMOND Didier, GUISIANO Jean-Martin donne procuration à DEBRAY Romain, DECANIS Alain donne procuration à SIMONETTI Pascal, GROS Michel donne procuration à PERO Franck.

**Absents** : BOURLIN Sébastien, ARTUPHEL Ollivier, HOFFMANN Olivier, TONARELLI Patrice.

**Secrétaire de Séance** : Nicole RULLAN

Monsieur Serge LOUDES expose :

Communauté d'Agglomération de la Provence Verte – Délibération n° BC-2023-092 du Bureau communautaire du 10 juillet 2023

Page 1 sur 3

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

083-200068104-20230710-BC-2023-092-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/07/2023

Affichage : 12/07/2023

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**VU** l'arrêté n°41/2016-BCL de Monsieur le Préfet du Var du 5 juillet 2016 portant création de la Communauté d'agglomération de la Provence Verte ;

**VU** l'arrêté n°415/2021-BCLI de Monsieur le Préfet du Var en date du 20 octobre 2021, portant approbation des statuts modifiés de la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte ;

**VU** la délibération n° 2020-157 du 11 juillet 2020 relative à la délégation des attributions du Conseil Communautaire au Bureau Communautaire ;

**CONSIDERANT** la compétence Affaires Culturelles exercée par la Communauté d'Agglomération ;

**CONSIDERANT** que dans ce cadre, la Communauté d'Agglomération de la Provence Verte gère le Conservatoire Intercommunal de la Provence Verte ;

**CONSIDERANT** que l'association « Conservatoires de France » est une association professionnelle regroupant des établissements d'enseignement artistique de communes ou de regroupements de communes de toute taille, conservatoires classés :

- CRR : Conservatoire à rayonnement régional
  - CRD : Conservatoire à rayonnement départemental
  - CRI : Conservatoire à rayonnement intercommunal
  - CRC : Conservatoire à rayonnement communal,
- ou non, ainsi que les écoles territoriales ou associatives ;

**CONSIDERANT** qu'en application de l'article 2 de ses statuts, l'association « Conservatoires de France » s'est donnée pour objet d'accompagner la mutation des établissements d'enseignement artistique (musique, danse, théâtre) et d'établir, entre ses adhérents, une coordination et une mise en commun de leurs moyens de réflexion, de concertation et d'action dans tous les domaines qui concernent ces établissements, et que son action est déterminée par des valeurs :

- Sociales (mixité sociale, altérité, justice, attachement au service public)
- Éducatives (autonomie, sens critique, curiosité, adaptation, inventivité, cohérence)
- Culturelles et Artistiques (ouverture, créativité, partage) ;

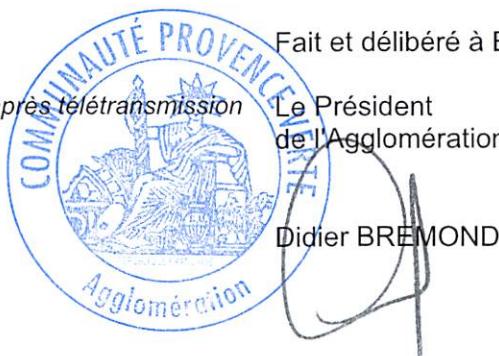
**CONSIDERANT** que le montant de la cotisation 2023 a été fixé par l'assemblée générale de l'association « Conservatoires de France » à 214 € ;

**Il est demandé au Bureau communautaire :**

- **D'APPROUVER** l'adhésion de la Communauté d'Agglomération à l'association « Conservatoires de France », sise 5 impasse Puits du pré - 34790 Grabels, au titre de l'année 2023, pour un montant de 214 €.
- **D'AUTORISER** le Président ou son représentant à signer tous documents y afférents.
- **DE DIRE** que les crédits sont inscrits au Budget principal 2023 de la Communauté d'Agglomération.

Après en avoir délibéré, le Bureau de Communauté adopte, à l'unanimité, cette délibération.

*Acte rendu exécutoire après télétransmission  
le  
et affichage le*



Fait et délibéré à Brignoles, le 10 juillet 2023

Le Président  
de l'Agglomération Provence Verte

Didier BREMOND